



## Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DRÔME) du 16 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize septembre à dix-huit heures,

le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUPRE, Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2019

Présents : Mesdames : Monique ALLEGRE, Nadine DONNEAUD, Véronique GOUDON, Marie-Hélène SOUPRE

Messieurs : Gérard BARRIERE, Denis DIEMUNSCH, Marc GASSER, Alain GELIFIER, Norbert PERRIN, Gilles SARACCO

Absente : Marcelle BOISSIER

➔ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

<b>OBJET</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>Délibérations</b>
<b><u>Départ en retraite d'un agent</u></b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	L'agent en charge de la restauration scolaire (10h / semaine, annualisé) et de l'entretien des bâtiments communaux Ecole-Mairie (10h par semaine), a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2020. Soit son poste est remplacé à l'identique, soit on dissocie les 2 missions du poste en 2 postes. Avantages de cette dernière proposition : - trouver les compétences adéquates à chaque mission, - ne pas engager la commune à long terme sur l'ensemble du poste actuel, alors qu'une partie est dédiée à la cantine scolaire, dépendante de l'existence de notre école, - adapter chaque contrat d'embauche aux caractéristiques de l'emploi (annualisé ou non, calcul des congés,...) Le Conseil <b>décide</b> à l'unanimité de définir 2 postes distincts en remplacement du poste existant vacant le 1 <sup>er</sup> janvier 2020. Il convient également de recruter une personne chargée de l'entretien en Contrat à durée indéterminée et de recruter une personne chargée de la restauration scolaire en contrat à durée déterminée pour période d'essai.
<b><u>Urbanisme : sursis à statuer</u></b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Le 21 septembre 2017, le Conseil avait décidé, par délibération, de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisations d'urbanisme, en attendant que le PLU soit opérationnel. Cette possibilité, valable 2 ans, arrive à échéance alors que notre PLU n'est pas terminé. Nous sommes toujours en RNU avec peu de réglementation, et souhaitons garder la main sur les demandes. Le Conseil <b>décide</b> à l'unanimité de renouveler notre possibilité de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisations d'urbanisme.



<b>OBJET</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>Délibérations</b>
<u><i>Vente des anciens bancs communaux</i></u>	10	0	0	La Commune a fait l'achat de nouveaux bancs dits « de brasserie », en remplacement des anciens bancs lourds et encombrants : problèmes de stockage et de manipulation. Le Conseil <b>décide</b> à l'unanimité de vendre ces 18 bancs au prix de 10 € pièce.
<u><i>Location de matériel communal</i></u>	10	0	0	La location du matériel (bancs, tables, tréteaux) est actuellement gratuite. Devant la forte demande, du matériel renouvelé et la sollicitation de l'agent communal, Le Conseil <b>décide</b> à l'unanimité d'appliquer de nouvelles règles à compter de ce jour pour toute réservation : - caution de 500 € pour toute location, - tarif de location des bancs et plateau/tréteaux : 3 € pièce, - livraison par la Mairie (voiture/remorque et chauffeur) sur la commune = 50 € aller-retour, sous réserve de l'accord préalable de la Mairie.
<u><i>Natura 2000 : nouveau périmètre</i></u>	6	0	4	Les communes et communautés de communes du périmètre de la zone spéciale de conservation du site Natura 2000 « Sables du Tricastin » sont consultées sur la modification de ce périmètre. Le travail de précisions du futur périmètre a été mené par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône Alpes, et les communes concernées ont été consultées pour leur territoire communal. A la fin de la consultation, il sera transmis au Ministère chargé de l'Environnement puis à la Commission européenne. Le Conseil <b>approuve</b> à la majorité le nouveau périmètre de la zone Natura 2000 sur la commune de Réauville.
<u><i>Changement de statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme</i></u>	9	0	1	Le SDED, initialement syndicat intercommunal (exclusivement dédié aux communes) change ses statuts pour intégrer désormais les Communautés de communes et passe en syndicat mixte. Les communes adhérentes sont consultées. Le Conseil <b>approuve</b> à la majorité la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme dont le texte est joint à la demande.

La séance est levée à 19h30.

Prochaine réunion du Conseil municipal **le lundi 21 octobre 2019** à 18h00,

Le Maire  
Marie-Hélène SOUPRE